

la direction des affaires ecclésiastiques, fonction qu'il avait jusque-là partagée avec l'archevêque de Paris. Le *conseil de conscience* où ce prélat et le P. de la Chaize étaient appelés tour à tour, ne se tint plus désormais qu'avec ce dernier (1).

Voici comment madame de Maintenon annonçait à une de ses amies cette importante nouvelle.

« Le P. de la Chaize est mieux que jamais dans l'esprit du roi ; il agira désormais sans Mgr. l'archevêque de Paris, et M. de Lesdiguières ne verra plus le clergé de France à ses genoux. C'étoit un grand scandale. Il fera son rapport, et le roi nommera; vous croyez bien que cette grande faveur va mettre tout le monde aux pieds de la Société ; je lui ai déjà fait ma cour pour Monsieur votre neveu et l'ai faite de belle grâce : on peut bien dissimuler un peu pour rendre service à ses amis. »

Ce ne fut pas la seule fois que Madame de Maintenon mit en pratique cette dernière maxime, car on voit dans sa correspondance qu'elle eut assez souvent recours au P. de la Chaize, pour obtenir de lui des bénéfices en faveur de ses amis. Le bénéfice obtenu, elle laissait éclater malgré elle son antipathie pour le Jésuite en faveur : « Le P. de la Chaize ne tarit pas sur vos louanges, écrit-elle au cardinal de Noailles : vous allez dire : *Timeo Danaos et dona ferentes.* » Ces paroles auraient lieu de surprendre de la part d'une femme ordinairement peu passionnée et très-équitable dans ses jugements, si elle ne nous eût fait connaître elle-même, comme nous le verrons plus tard, le motif aussi singulier que peu fondé de son aversion pour le célèbre confesseur.

Les lettres qui suivent n'offrent pas un moins grand intérêt

(1) Les dimanche, lundi, mercredi et jeudi étaient les jours désignés par le roi pour tenir son conseil d'Etat auquel assistaient les quatre secrétaires d'Etat de la guerre, des affaires étrangères, des finances et de la marine. Le mardi et le samedi se tenait le conseil des finances, exclusivement consacré à cette branche du service, et le vendredi avait été désigné par le roi pour le *conseil de conscience* avec l'archevêque ou son confesseur. A partir de l'époque dont nous venons de parler, il ne se tint plus qu'avec le P. de la Chaize.